

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2023

---

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN  
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 87

présenté par  
M. Masségli et Mme Dubré-Chirat  
à l'amendement n° 32 de M. Gosselin

-----

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet amendement par la phrase suivante :

« Les modalités de cet affichage sont fixées par décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de s'assurer que son enjeu ne soit pas dévoyé, il convient d'encadrer la mise en œuvre de l'affichage du portrait officiel du Président de la République. Tel est l'objet de cet amendement.